

CAP AEPE: ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

»» Le diplôme

L'apprenti(e) est présenté(e) à l'examen du **CAP AEPE** à l'issue d'une période de formation comprise entre 6 mois et 2 ans.

»» Modalités d'examen

L'apprenti(e) est présenté(e) à l'examen terminal aux mois de mai-juin. L'inscription est réalisée par le CFA.

»» Les objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de former de futurs professionnels qualifiés, compétents pour l'accueil et la garde des jeunes enfants.

»» Perspectives professionnelles

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite Enfance peut exercer sa profession soit:

En milieu familial:

- A son domicile, comme salarié d'employeur particulier ou en crèche familiale;
- Au domicile des parents, comme salarié d'employeur particulier ou de services d'aide à domicile;

En structures collectives:

- En école maternelle (ATSEM);
- En crèche collective, en halte-garderie périscolaire;
- En centre de loisirs sans hébergement;
- En centre de vacances collectif d'enfant;
- En tout établissement d'accueil de jeunes enfants.

»» Secteurs d'activité

- Auxiliaire ou agent de crèche ;
- Agent spécialisé ;
- Aide auxiliaire de puériculture ;
- Aide-éducateur(trice) ;
- Agent d'animation ;
- Animateur(trice) petite enfance.

»» Déroulement de la formation

La formation s'organise selon le principe de l'alternance entre des périodes en entreprise et des périodes en CFA.

Rythme d'alternance: 40 semaines en entreprise / 12 semaines en formation au CFA.

»» Modalités d'évaluation

Les candidats sont évalués tout au long de leur formation par leurs formateurs, deux conseils sont organisés par an.

Les candidats peuvent être dispensés de certaines matières en fonction des notes déjà obtenues à des examens de niveau équivalent ou supérieur.

»» Conditions légales

Jeune de 15 à 29 ans révolus sauf cas particuliers et dérogatoires.

Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur.

»» Coût de formation (au 1^{er} mars 2022)

La formation est gratuite, prise en charge par les OPCO. Les apprentis seront dotés d'un premier équipement informatique grâce au financement des OPCO à hauteur de 500€. Un complément d'environ 100 € reste à la charge de l'apprenti.

»» Modalités d'inscription au CFA

- Les inscriptions sont ouvertes toute l'année avec une préférence avant le 31 décembre de l'année en cours ;
- Le dossier de pré-inscription est disponible sur le site du CFA ;
- Le dossier d'inscription est fourni dès réception du contrat d'apprentissage au CFA.

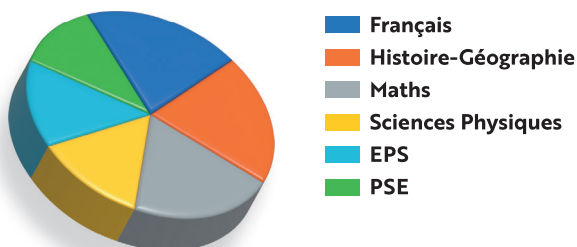
»» Pré-requis

- Pour les moins de 16 ans: sortie de 3^e de collège.
- Pour les plus de 16 ans: aucun pré-requis.

» Programme de la formation 400h/an (RNCP 28048)

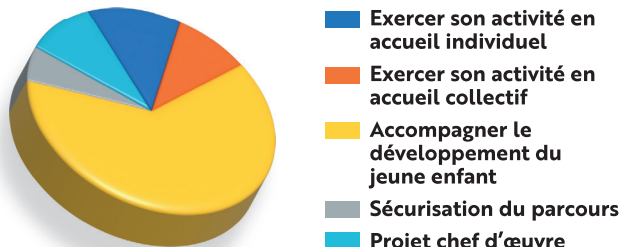
Enseignement général: 42%

- Français: cours, TD
- Histoire-Géographie: cours, TD
- Maths: cours, TD
- Sciences Physiques: cours, TD
- EPS
- PSE



Enseignement professionnel: 58%

- Exercer son activité en accueil individuel: cours, TD, TP
- Exercer son activité en accueil collectif: cours, TD, TP
- Accompagner le développement du jeune enfant: cours, TD, TP
- Sécurisation du parcours
- Projet chef d'œuvre: cours, TD, TP



L'enseignement professionnel est dispensé sous forme de:

- Cours magistraux (50%);
- Travaux pratiques (50%).

» Poursuite d'études envisageable

La poursuite des études peut se faire généralement vers:

- TP ADVF
- Le Bac Pro ASSP (Accompagnement, Soins et Services à la Personne).

Mixité des parcours: une formation peut-être débutée au CFA et poursuivie au Lycée et vice versa, débutée au Lycée et poursuivie au CFA.

Cette formation est également accessible dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (demandeur d'emploi ou jeunes adultes de plus de 26 ans) ou par la mobilisation du CPF (Compte personnel de formation).

Référent handicap



Référent mobilité nationale/internationale



Renseignements au 02 38 98 05 92

